



## Problème avec une famille d'accueil

Par **cycy71**, le **11/02/2008** à **14:04**

bonjour maitre .l'un de mes trois enfants ,et chez une famille d'accueil.la famille ou il est ,a raconté le contenu de notre dossier a tous le village .es-ce qu'ils ont le droit de dire ça?ensuite ,ils ont dit a l'ase que soit disant mon fils aurais dit que je lui aurais fait quelque chose de mal "des attouchement ",j'ai etais convoqué et mis en gardavue a la gendarmerie de saint affrique "12400" il m'ont posé des question sur mon fils a ce sujet ,ma femme aussi a etais entendue coomme témoin ,ma femme et moi avons repondue pareil ,et j'ai dit que non j'amais j'aurais fait ça a mon fils que j'aime temps.le procureure a fini part classer sans suite.qu'es ce qu'ont peux faire si l'affaire et classer sans suite ,pour que je puise retrouver mon honneur et ma dinité car j'ai etais trainé dans la boux et pour que sa se reproduise pas? Répondez moi vite s'il vous plait ,j'ai besoin de s'avoir se que je peux faire.